

La logistique dans le secteur de la Division territoriale 1

Autor(en): **Gschwendtner, Jürg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **142 (1997)**

Heft 4

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La logistique dans le secteur de la Division territoriale 1

Par le colonel EMG Jürg Gschwendtner ¹

Les exigences d'une conduite plus efficace et l'importance de l'environnement dans le domaine de la sécurité ont un impact considérable sur la logistique. D'une part, parce que les risques et dangers de nature non militaire ainsi que la violence infra-guerrière se répercutent en tout premier lieu sur les installations logistiques, d'autre part, parce que l'interdépendance des systèmes augmente considérablement la vulnérabilité de l'infrastructure logistique. Le système informatique VFIS (système de conduite et d'information du soutien), qui devrait être opérationnel vers 2001, représente un exemple typique : il reliera tous les partenaires, leur permettant ainsi une conduite plus efficace et une information plus complète et actualisée ; toutefois, des modifications ou des destructions illégales de ces programmes et installations pourraient entraver le bon déroulement du soutien.

Pour des raisons évidentes d'économie, l'approvisionnement doit être réalisé moyennant des coûts d'exploitation minimisés, tout en atteignant un maximum d'efficacité. En outre,

les impératifs écologiques rendent de plus en plus coûteux le stockage de biens de soutien sensibles. Les systèmes toujours plus complexes ainsi que les exigences qui en découlent impliquent, surtout dans le domaine de l'entretien, un professionnalisme poussé.

L'éventail plus étendu des menaces, d'un côté, les réductions de personnel, de l'autre, nécessitent la mise en place de systèmes de surveillance électroniques. Le choix des lieux de stockage pour les biens logistiques devra dorénavant être dicté par un souci d'économie et tenir compte des menaces particulières.

La logistique

C'est l'ensemble des moyens et des mesures dans les domaines du soutien, de la maîtrise des tâches territoriales (service sanitaire, aide en cas de catastrophe et service territorial), de la circulation et des transports. Cet article se limite au soutien, au service sanitaire, à la circulation et aux transports.

L'objectif du soutien : la survie de la troupe et son état de préparation

Le soutien comprend l'ensemble des activités visant à assurer la survie de la troupe et sa préparation matérielle pour l'accomplissement de sa mission, à l'exclusion du domaine sanitaire et des transports. Qui dit soutien dit ravitaillement, évacuation et élimination des déchets, remise en état du matériel de guerre, traitement et soins aux animaux d'armée.

Il s'agit donc d'assurer d'une manière optimale la mise à disposition des moyens en quantités voulues, dans les qualités exigées, au bon moment, au bon endroit et aux coûts les plus bas. Les troupes chargées de remplir ces missions sont les formations de soutien, de carburants, de munitions, de matériel et de poste de campagne, regroupées dans les régiments de soutien. La Division territoriale 1 dispose des régiments de soutien 2 et 3, qui ont chacun un effectif d'environ 2300 militaires. Avec une compagnie d'état-major, 3 compagnies de poste de campa-

¹ SCEM logistique.

gne et deux bataillons de soutien, chacun de ces deux régiments est en mesure de ravitailler quelque 100 000 hommes en biens de soutien.

En outre, les formations de ces deux régiments sont aussi en mesure d'assurer la sûreté de leurs installations et de tenir, le cas échéant, leurs emplacements.

Le déroulement du soutien

A la suite du déclenchement d'une mobilisation de guerre ou d'une mobilisation partielle, tout ou parties des installations de soutien sont reprises par les formations de soutien mobilisées ; celles-ci les montent en puissance afin d'être à même de remplir leur mission dans les 48 heures. Elles sont ensuite opérationnelles 24 heures sur 24. En principe, le soutien est conduit selon le principe « Aller chercher » (« Holprinzip »), ce

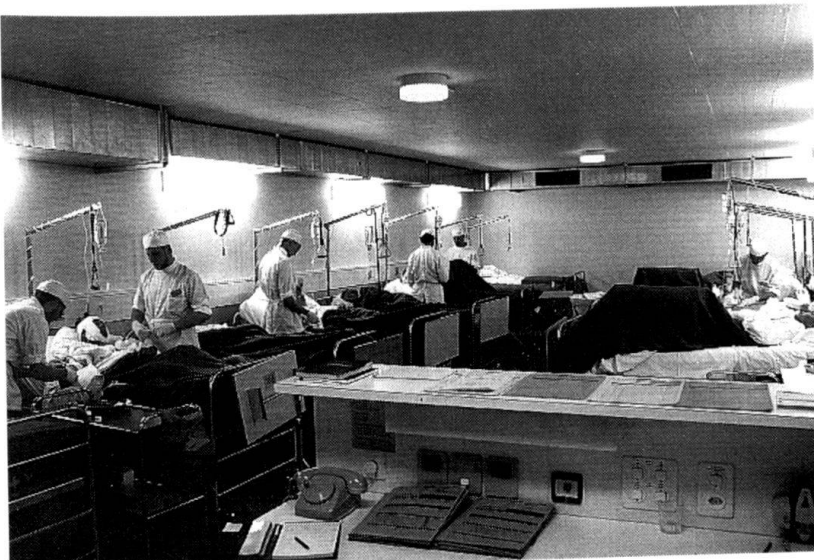


La Division territoriale 1 doit assurer le transport d'importants tonnages.

qui signifie que les échelons de soutien des formations (les « clients ») viennent chercher eux-mêmes les biens dont ils ont besoin, procédant aux échanges et aux réparations auprès des places de soutien de base qui leur ont été attribuées. Selon la situation, la Division territoriale 1 peut, pour certaines formations, décider d'appliquer le principe « Apporter »

(« Bringprinzip »), ce qui signifie que les bataillons de soutien acheminent les biens aux consommateurs.

Les formations combattantes, susceptibles d'être engagées dans le secteur de la Division territoriale 1, doivent parcourir en moyenne une distance d'environ 30 km pour aller chercher leurs biens de soutien. Pour certains d'entre eux, cette distance peut être plus élevée.



Des soldats hôpital au travail...

Le service sanitaire

Le service sanitaire de l'Armée est constitué par deux volets : « Troupe » et « Base ». Les divisions et brigades territoriales assurent le service sanitaire niveau « Base ». Pour la Division territoriale 1, les régiments hôpital 2 et 3 ainsi que tous les hôpitaux civils désignés comme hôpitaux de base dans le cadre du service sanitaire coordon-

né, pour autant que des troupes y soient basées, assurent ce service.

Les deux régiments hôpital couvrent les besoins en tables d'opérations, en lits, en capacité de triage nécessaire pour le secteur de la Division territoriale 1, complétant ainsi l'infrastructure des hôpitaux civils de base. De plus, les régiments hôpital disposent chacun d'un bataillon sanitaire pour assurer des transports sanitaires primaires (de la troupe à l'hôpital) ou secondaires (d'un hôpital à l'autre), ceci au profit de tous les partenaires du service sanitaire coordonné. Les bataillons sanitaires constituent une réserve en main du commandant de la division territoriale.

Les deux régiments hôpital assurent également le ravitaillement en matériel sanitaire de toutes les troupes engagées dans le secteur de la Division territoriale 1. Chaque groupe hôpital (2 dans le régiment hôpital 2, 3 dans le régiment hôpital 3) est en mesure d'installer et d'exploiter un hôpital militaire de base qui comprend 500 lits et 4 tables d'opération. Les deux nouveaux groupes hôpital mobiles, créés le 1^{er} janvier 1997 et incorporés au régiment hôpital 2, permettent d'adapter le réseau sanitaire à l'effort principal des troupes combattantes, en renforçant des hôpitaux

civils particulièrement mis à contribution ou en exploitant des hôpitaux inoccupés.

Circulation et transports

La circulation et les transports comprennent la planification ainsi que la conduite des mouvements et des transports, créant les conditions nécessaires à leur bonne exécution sur le plan du personnel, des matériels et de l'organisation. Dans ce contexte, il est impératif de tenir compte de l'engagement de tous les moyens de transport possibles (route, rail, eau, air) et de la mise en place de l'organisation voulue.

La Division territoriale 1 ne dispose pas de formations de transports orga-

niques, mais elle peut, le cas échéant, ordonner aux corps de troupes directement subordonnés de mettre à sa disposition des capacités de transport pour un temps donné ou demander des capacités supplémentaires au Corps d'armée de campagne 1 qui, lui, dispose d'un bataillon de transport.

Les formations de la Division territoriale 1 disposent pourtant d'environ 4000 véhicules à moteur et remorques, tous types confondus. Alignés avec un intervalle de 50 m, ils formeraient une colonne qui s'étendrait de Genève à Berne.

J. G.



Les troupes de soutien disposent d'entrepôts et de moyens de manutention modernes.